

Ressources documentaires

L'éducation du prince, par Bossuet.

La nécessité d'une étude régulière.

Lettre au Pape Innocent XI

De l'Instruction de Monseigneur le Dauphin

« La règle donnée par le Roi.

La loi qu'il imposa aux études de ce Prince fut de ne lui laisser passer aucun jour sans étudier. Il jugea qu'il y a bien de la différence entre demeurer tout le jour sans travailler, et prendre quelque divertissement pour relâcher l'esprit. Il faut qu'un enfant joue et qu'il se réjouisse, cela l'excite ; mais il ne faut pas l'abandonner de sorte au jeu et au plaisir, qu'on ne le rappelle chaque jour à des choses plus sérieuses, dont l'étude serait languissante, si elle était trop interrompue. Comme toute la vie des princes est occupée et qu'aucun de leurs jours n'est exempt de grands soins, il est bon de les exercer dès l'enfance à ce qu'il y a de plus sérieux, et de les y faire appliquer chaque jour pendant quelques heures, afin que leur esprit soit déjà rompu au travail et tout accoutumé aux choses graves...

[...] Ces raisons portèrent le Roi à destiner chaque jour certaines heures à l'étude, qu'il crut pourtant devoir être entremêlées de choses divertissantes afin de tenir l'esprit de ce prince dans une agréable disposition, et de ne point lui faire paraître l'étude sous un visage hideux et triste qui le rebutât. »

BOSSUET, Charles-Bénigne, *Lettres sur l'Éducation du Dauphin*, Paris, Éditions Bossard, 1920, p. 40-41.

Sur l'inattention.

« À Monseigneur le Dauphin.

Ne croyez pas, Monseigneur, qu'on vous reprenne si sévèrement pendant vos études, pour avoir simplement violé les règles de la grammaire en composant. Il est sans doute honteux à un Prince, qui doit avoir de l'ordre en tout, de tomber en de telles fautes ; mais nous regardons plus haut, quand nous sommes si fâchés : car nous ne blâmons pas tant la faute elle-même, que le défaut d'attention, qui en est la cause. Ce défaut vous fait maintenant confondre l'ordre des paroles ; mais, si nous laissons vieillir et fortifier cette mauvaise habitude, quand vous viendrez à manier, non plus les paroles, mais les choses mêmes, vous en trahirez tout l'ordre. Vous parlez maintenant contre les lois de la grammaire ; alors vous mépriserez les préceptes de la raison. Maintenant vous placez mal les paroles, alors vous placerez mal les choses : vous récompenserez au lieu de punir ; vous punirez quand il faudra récompenser : enfin vous ferez tout, sans

ordre, si vous ne vous accoutumez dès votre enfance à tenir votre esprit attentif, à régler ses mouvements vagues et incertains, et à penser sérieusement en vous-même à ce que vous avez à faire... »

BOSSUET, Charles-Bénigne, *Lettres sur l'Éducation du Dauphin*, Paris, Éditions Bossard, 1920, p. 127-128.

Bossuet, Jacques-Bénigne (Dijon 1627-Meaux 1704). Prêtre, théologien et écrivain français. Évêque de Condom en 1669, il est précepteur du Grand Dauphin de 1670 à 1680. Pour son élève, il écrit le *Discours sur l'histoire universelle* (1681) où il tente de faire la synthèse entre le pouvoir divin et l'activité humaine. Dans ses écrits, il apparaît comme le théoricien de la monarchie de droit divin. En 1681, Bossuet intervient dans l'affaire de la Régale qui oppose le roi au pape à propos de la nomination des évêques. Défenseur des libertés gallicanes, il reconnaît cependant l'autorité du pape. Chargé de rédiger *La déclaration des quatre articles* (1682), il ne satisfait ni le roi ni Rome. Nommé évêque de Meaux en 1681, il remplit brillamment ses fonctions tout en gardant des liens avec la cour. Vers la fin de sa vie, il adopte des positions de plus en plus intransigeantes contre les protestants ; il condamne également le théâtre de Racine et de Molière.